COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 30 / 2013

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le mardi 12 novembre 2013 à 19 h. 00 dans les locaux de la voirie

à Chailly

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau, pour les services des domaines, bâtiments et sport (DBS) et voirie et espaces verts (VEV), afin de répondre aux exigences de mise en conformité aux nouvelles normes de sécurité, d'amélioration de la charge utile, de la rationalisation des tâches et de la diminution des nuisances environnementales.

2. Préambule et historique

Historiquement, le renouvellement des véhicules de l'Administration communale se fait au travers du budget annuel de fonctionnement. Cette manière de faire présente les inconvénients suivants :

- comme la procédure d'appels d'offres des marchés publics est plus compliquée, plus longue et davantage sujette à recours, le temps de rédaction, de contrôle et d'attribution du marché est long ;
- en cas de recours ou de longs délais de livraison, le risque de ne pas recevoir le véhicule l'année du budget est avéré ;
- de ce fait, en cas de livraison du véhicule l'année suivante de la commande, le véhicule doit être financé par un crédit complémentaire (les comptes "d'attente" ne sont plus conformes à la législation) ;
- ceci occasionne des fluctuations importantes dans les comptes annuels et rend difficile les comparaisons d'une année à l'autre.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement des véhicules constitue donc une nouvelle manière de procéder. Elle répond d'une part à la volonté du Conseil communal de diminuer autant que possible les crédits complémentaires et d'autre part, elle assure une plus grande transparence du processus d'achat vis-à-vis du législatif.

3. Politique d'achats publics responsables

Les biens achetés par la Commune doivent respecter les principes du développement durable, notamment :

- qu'ils soient rationnels et qu'ils participent au développement économique, en particulier local, qu'ils recherchent l'efficacité, l'amélioration de la qualité et l'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes) ;
- qu'ils soient fabriqués dans des conditions socialement respectueuses ;
- qu'ils tiennent compte des exigences de la protection de l'environnement.

De plus, avant de décider d'un achat, certaines questions doivent se poser afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres alternatives. A titre d'information, ces questions et les réponses sont annexées au présent préavis.

4. Achats proposés

4.1 Renouvellement du véhicule VD 235'708

Véhicule actuel

Véhicule utilitaire, Ford 4X2, de 2001, 111'000 km, pont basculant trois côtés, charge utile 1'440 kg, exploité par le service des domaines, bâtiments et sport, section forêts.

Véhicule usagé principalement dédié à la livraison du bois de feu en bûches.

En raison de l'augmentation importante de la demande en bois d'énergie et de la topographie de notre Commune, ce véhicule serait remplacé par un véhicule utilitaire d'une classe supérieure, 4X4, avec pont basculant trois côtés, charge utile 2'800 kg.

En effet, avec un véhicule d'une catégorie supérieure, il serait possible de doubler les charges et ainsi d'optimiser d'une manière notable la durée et les trajets de livraison. La conduite de ce véhicule nécessitera le permis poids lourds C1 ou C1E. Quatre collaborateurs de la section forêts sont déjà en possession de ces catégories de permis.

Photos à titre d'exemples

4.2 Renouvellement du véhicule VD 8505

Véhicule actuel

Véhicule utilitaire lourd, 4X4, Unimog, fraiseuse Boschung, de 1979, exploité par le service de la voirie et des espaces verts, section voirie.

Véhicule très usagé, exclusivement dédié au fraisage de la neige. De par son âge, sa consommation de carburant est excessive. Il est souvent victime de fuites d'huile et le temps d'entretien qu'il exige n'est plus en rapport avec le temps d'utilisation. Il ne répond plus aux normes de sécurité et de pollution en vigeur dans une administration publique.

Ce véhicule serait remplacé par un véhicule porte-outils polyvalent (fraise à neige, lame à neige, semoir à sel et benne multilift), 4X4, vitesse limitée à 45 km/h (il pourrait être conduit par la majorité de notre personnel possédant le permis catégorie B et F).

Ce véhicule polyvalent effectuera notamment :

- le fraisage et le salage de différents secteurs de notre Commune ;
- la manutention des petites bennes multilift ;
- les transports pour les différents chantiers communaux ;
- les transports pour les manifestations et les éco-points.

Photos à titre d'exemples

4.3 Renouvellement du véhicule VD 5579

Véhicule actuel

Camion utilitaire lourd, 4X4, MAN, Diesel, EURO 3, de 2003, 181'000 km, avec pont basculant trois côtés, grue de manutention HIAB usagée (6'200 heures de travail), nacelle pour travaux à hauteur, lame à neige et semoir à sel, exploité par le service VEV, section voirie.

Ce véhicule effectue notamment les tâches suivantes :

- transports lourds pour les nombreuses manifestations et divers chantiers du service voirie et espaces verts, ainsi que pour les autres services (DBS, ST, Police Riviera, etc.) ;
- déneigement et salage des axes principaux de notre Commune et approvisionnement en sacs de sel sur les divers lieux de stockage ;
- interventions lourdes lors de dégâts d'orages ou d'accidents ;
- accrochage des décorations, des drapeaux et des oriflammes, signalisation, nettoyage, tailles d'arbres, etc.

Ce camion usagé, avec grue usagée, serait remplacé à l'identique par un camion poids lourds, 4X4, avec pont basculant et grue de manutention.

Les agrégats, lame à neige et semoir à sel existants et fonctionnels, seraient adaptés au nouveau véhicule.

Le nouveau camion devra répondre aux rigoureuses normes environnementales EURO 6[1] avec une diminution notable de la consommation de carburant ainsi que du bruit, des polluants et des particules fines.

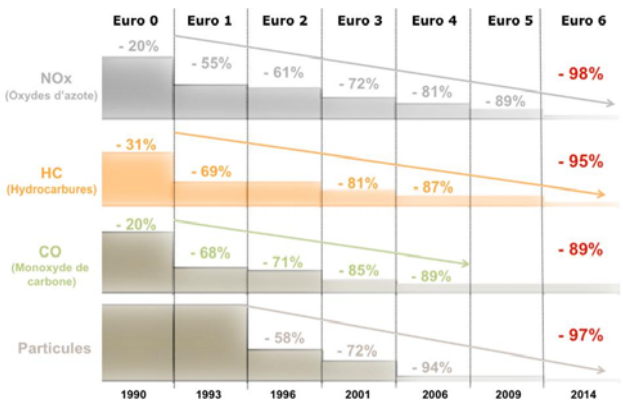

[1] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:171:0001:01:FR:PDF
ou http://fr.wikipedia.org/wiki/Normes_européennes_d'émission

Par contre le nouveau camion ne serait plus équipé d'une nacelle pour les raisons suivantes :

- autorisations préalables de la SUVA de plus en plus difficiles à obtenir en ce qui concerne la transformation de la grue de levage en nacelle de transport de personnes *(« Le transport de personnes au moyen de grues qui ne sont pas expressément prévues à cet effet par le fabricant est interdit. Lorsque des circonstances spéciales rendent un tel transport nécessaire, une autorisation préalable au sens de l'article 69 OPA doit être demandée à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents ».) ;*
- engagement de trois collaborateurs au minimum pour ces opérations (un dans la nacelle, un aux commandes de la grue et un pour régler la circulation) ;
- encombrement important de la voie publique lors des différentes interventions provoquant des ralentissements, des bouchons et des situations dangereuses ;
- immobilisation du camion pour des travaux de nacelle au détriment d'autres transports nécessitant un véhicule poids lourds avec pont basculant et grue de levage.

Une solution a été trouvée pour les tâches qui nécessitent l'emploi d'une nacelle. Il s'agit d'un partenariat public-privé sous forme d'un contrat de collaboration entre la commune de Montreux et la société Airnace S.A. à Evionnaz. Cette société est spécialisée dans la location de nacelles. Outre l'avantage de disposer de camionnettes-nacelles neuves, parfaitement conformes aux normes et règlements en vigueur, directement sur le centre de voirie à Chailly, avec ristournes et tarifs préférentiels, cette collaboration permet d'économiser l'achat d'une camionnette-nacelle (plus de Fr. 80'000.-). Ce partenariat représente un rabais de Fr. 7'900.- au 29 août 2013 en faveur de la Commune.

4.4 Acquisition d'un nouveau véhicule pour les espaces verts

Photo à titre d'exemple

Camionnette utilitaire avec pont fonctionnant au gaz naturel pour le secteur de Clarens. Cette mécanisation supplémentaire permettra d'optimiser et de rationaliser, sur ce très grand secteur, les opérations d'entretien et les nouveaux aménagements et ceci sans personnel supplémentaire ainsi que de supprimer l'utilisation régulière des véhicules privés de notre personnel.

La nouvelle camionnette fonctionnera au gaz naturel carburant avec une diminution notable du bruit, des polluants et des particules fines.

5. Appels d'offres marchés publics

Chaque achat respectera la procédure des marchés publics. Selon les critères d'adjudication et leurs pondérations suivants :

- 40% = prix.
- 30% = respect du cahier des charges et essais.
- 20% = critères environnementaux.
- 10% = engagement social du fournisseur.

Les montants maximaux sont les suivants :

Services	Véhicules	Coût TTC
DBS	3.9.1 Achat petit camion de transport et livraison de bois de feu, 4X4	95'000.-
VEV/VO	3.9.2 Achat multilift 4X4, 45 km/h avec fraise à neige, saleuse et benne	290'000.-
VEV/VO	3.9.3 Achat camion poids lourds, 4X4, pont basculant, grue de manutention et prises pour agrégats existants, EURO 6	320'000.-
VEV/EV	3.9.4 Achat petite camionnette de transports 4X2, GNC	42'000.-
	Total achats véhicules	747'000.-
	./. reprise véhicules usagés	-60'000.-
	./. rabais, escompte	-37'000.-
	TOTAUX	**650'000.-**

6. Aspects financiers, personnel et environnement

6.1 Incidence sur la situation financière

Au 31 décembre 2012, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à Fr. 14.8 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à Fr. 2.5 millions.

Sur la base du budget adopté pour l'année en cours et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement, dont la réalisation s'étalera sur 2013 et 2014, pourrait devoir être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde de l'emprunt.

Le montant du présent investissement figurera au bilan sur le compte 9146.xx13. Il est proposé d'amortir directement le montant de Fr. 650'000.- au maximum par le compte No 9281.800 « Renouvellement des véhicules », dont le solde au 31 décembre 2012 était de Fr. 1'485'407.70. L'alimentation de la réserve s'est faite par le compte de fonctionnement.

6.2 Charges d'entretien supplémentaires

Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour l'entretien des nouveaux véhicules, au contraire. De plus, la consommation de carburant sera en baisse.

6.3 Effet sur le personnel de la Commune

La réalisation des objets du présent préavis n'aura pas d'effet sur le personnel communal, si ce n'est un meilleur engagement des forces à disposition grâce à des véhicules polyvalents et adaptés.

7. Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte d'aspects essentiels dans ce domaine :

Economique
Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés puis d'une analyse inter-services. S'agissant essentiellement de renouvellements, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.
Dans la mesure du possible, et en fonction du cadre légal des procédures d'appels d'offres, les fournisseurs de la région participeront prioritairement aux marchés.

Le fait de présenter un préavis commun a incité les services à collaborer plus étroitement que par le passé dans le processus d'achat. Les critères de choix ont ainsi pu être harmonisés. On peut donc raisonnablement attendre de cette harmonisation des conditions avantageuses.

Cette nouvelle manière de procéder permettra aussi d'améliorer le suivi du parc de véhicules de la Commune et des besoins de renouvellement de celui-ci. Une étape supplémentaire sera étudiée en vue des prochains achats, à savoir des appels d'offres communs à plusieurs services pour les véhicules de même type.

Social
Dans les critères d'évaluation des offres, l'engagement social des entreprises (entreprise formatrice par exemple) fournissant un produit ou une prestation comptera pour 10%. Cette évaluation se basera sur la remise d'un questionnaire à remplir par le soumissionnaire. La modernisation du parc de véhicules augmentera la sécurité de notre personnel et des citoyens.

Écologique
La diminution notable des nuisances (sonores et polluantes) des nouveaux véhicules aura un impact favorable sur la qualité de vie des montreusiennes et montreusiens. Préférence sera donnée aux produits (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité de Montreux.

8. Position de la Municipalité

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules, la Municipalité innove. Le Conseil communal débattra pour la première fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. Pour la Municipalité, cela représente une première étape vers une procédure plus transparente.

Ce préavis est commun à deux services qui, de ce fait, ont engagé un processus de collaboration dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. En cas d'acceptation, ce fonctionnement devra être généralisé à l'ensemble des services communaux et aboutira à une meilleure gestion d'ensemble du parc de véhicules.

La Municipalité a intégré, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 30/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et espaces verts,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler trois véhicules utilitaires et en acquérir un quatrième, nouveau, comme décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 650'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'amortir cet investissement directement par le compte N° 9281.800 "Renouvellement de véhicules" ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 11 octobre 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Délégation municipale : M. C. Walther, Conseiller municipal
M. A. Feissli, Conseiller municipal

ANNEXE

La politique d'achats professionnels responsables impose que des réponses aux questions clés suivantes soient fournies avant toute décision d'achat. A titre d'information, vous retrouvez ci-dessous les réponses qui justifient ces propositions de renouvellement et d'achat.

1. Quels sont les objectifs de ces achats ?

- remplacement de trois véhicules existants usagés, basés sur un plan de renouvellement général et rationnel des véhicules de la Commune, et l'acquisition d'un nouveau véhicule ;
- mise en conformité des véhicules et des agrégats et augmentation de la sécurité ;
- augmentation de la charge utile et de la polyvalence ;
- diminution de la pénibilité pour notre personnel ;
- diminution de la pollution (consommation de carburant et nuisances sonores en particulier).

2. Qui en sont les utilisateurs ?

Notre personnel actuel. Il possède tous les permis nécessaires.

3. La quantité commandée est-elle réellement nécessaire ?

Oui, il s'agit de trois remplacements et d'une acquisition nécessaires à la bonne marche du service. La polyvalence est augmentée et permet donc de rationaliser leur utilisation.

4. Les spécifications de ces achats sont-elles adaptées ?

Oui, les éléments superflus ou non conformes ne seront pas remplacés. Les méthodes d'entretien seront adaptées par les ateliers qui assurent les services d'entretien.

5. Des agrégats existants pourraient-ils être réutilisés ?

Oui, des agrégats (lames à neige, saleuses) sont encore parfaitement fonctionnels et seront adaptés pour être réutilisés.

6. Combien de temps persisteront ces besoins sous la forme définie ?

La durée d'amortissement et d'utilisation est fixée à 10 ans.

7. Les solutions choisies pourront-elles s'adapter aux futures exigences ?

Oui, les véhicules seront équipés de prises hydrauliques capables d'accepter de nouveaux agrégats.

8. Les besoins peuvent-ils être satisfaits d'une autre manière que par l'achat (partager, louer, mandater) ?

Non, mais le partage des véhicules entre services est déjà la règle, notamment :

VEV pour DBS	=	plaquettes forestières
	=	bois de feu
	=	branches
	=	matériaux divers
DBS pour VEV	=	déneigement, piste de luge
	=	élimination arbres dangereux et élagage
	=	dégâts d'orages
VEV pour Police	=	barrières, signalisation
Police pour VEV	=	signalisation
VEV pour manifestations	=	barrières
	=	conteneurs
	=	tables et bancs
	=	toilettes publiques
	=	décorations diverses

Toutefois, en raison des services de piquets neige et d'urgences (7/7 jours et 18/24 heures), de la topographie et de la grandeur du territoire montreusien, il n'est pas possible de diminuer le nombre de véhicules. Pour les mêmes raisons, la sous-traitance ou la location seraient financièrement défavorables à la Commune.

Ces pistes sont tout de même étudiées pour chaque cas. Par exemple, en ce qui concerne la non-conformité de la nacelle pour les travaux en hauteur, une solution originale et économique a été trouvée sous forme d'un partenariat privé-public (voir point 4.3 du préavis).

9. A quels besoins répondent-ils ?

Cette question est abordée au point 4. du préavis.